



FIDUCIAIRE GIGANDET

Alexandre Gigandet
Expert diplômé en finance et en controlling

ANNEXE AUX COMPTES

Conformément à l'article 959c CO **2020** **2019**

1. Principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi

Les comptes annuels sont établis conformément au nouveau droit comptable en Suisse (CO). Ils sont établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

2. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise

Ligue pulmonaire jurassienne, association avec siège à Delémont, selon statuts du 26 juin 2007

3. Déclaration de la moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société atteste que le nombre des emplois à plein temps n'est pas supérieur 50 personnes

4. Dettes envers les institutions de prévoyance

aucune

aucune

5. Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers

Constitutions de gages

- Cédule hypothécaire liée à l'immeuble

2'500'000

2'500'000

6. Actifs engagés en garantie des dettes et actifs grévés d'une réserve de propriété

Actifs en garantie : immeuble valeur comptable

2'844'800

2'444'302

7. Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

Produits extraordinaires:

Prestations envers des clients de l'exercice précédent

979

Charges extraordinaires:

2019: LPP - Contributions de financement des mesures conjoncturelles

18'091

Glovelier, le 15 avril 2021

Le comité